

# Préface

## Structure du rapport

Le rapport annuel est organisé selon la structure des crédits d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba. Il reflète les crédits autorisés par le ministère et approuvés par l'Assemblée législative. Il contient de l'information sur les objectifs du ministère et les résultats réels obtenus, par affectation principale et affectation de moindre importance. Les renseignements sur le rendement financier sont fournis accompagnés d'explications sur les écarts dans les dépenses et les recettes ainsi que d'un tableau chronologique de cinq ans redressé illustrant les dépenses et les effectifs du ministère.

## Mandat

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba (ECJM) est chargé de l'établissement des priorités et de la répartition des fonds au système des écoles publiques et aux écoles indépendantes de maternelle à 12<sup>e</sup> année de la province ainsi que des initiatives relatives à l'éducation civique et à la jeunesse. Le ministère est aussi chargé d'établir une orientation politique pour les questions administratives reliées au système d'éducation, en vertu des lois et règlements codifiés du Manitoba énumérés ci-dessous :

- La Loi sur l'entretien et l'éducation des aveugles et des sourds
- La Loi sur l'administration scolaire
- La Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences (Partie III.2)
- La Loi sur les écoles publiques
- La Loi sur la Commission des finances des écoles publiques
- La Loi sur la pension de retraite des enseignants
- La Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba

En plus de la définition des objectifs globaux en matière d'éducation, le ministère est responsable du cadre législatif et réglementaire régissant le système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba représente la Province dans les négociations avec le gouvernement fédéral et les autres ordres de gouvernement et participe aux réunions portant sur l'éducation et le financement de l'éducation avec divers groupes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba, et Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce Manitoba coopèrent afin d'adopter une orientation unifiée en matière d'éducation et de formation professionnelle au Manitoba. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba travaille aussi en collaboration avec d'autres ministères pour élaborer et mettre en œuvre des projets Enfants en santé.

Les secteurs d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse sont, notamment :

- l'éducation de la petite enfance;
- les écoles, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année;
- les programmes à l'intention des jeunes.

Le but d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba est de travailler avec des partenaires en vue d'offrir des programmes d'éducation pertinents, stimulants, de haute qualité et adaptés aux besoins de chaque apprenant. Pour les programmes de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, en particulier, le ministère a continué de viser six priorités :

- améliorer les résultats, surtout des élèves qui réussissent moins bien;
- renforcer les liens entre les écoles, les familles et les communautés;
- renforcer la planification scolaire et la communication des renseignements;
- augmenter les occasions d'apprentissage des éducateurs;
- renforcer les passerelles entre les écoles secondaires, l'enseignement postsecondaire et le marché du travail;
- adopter des politiques et des pratiques qui sont liées aux résultats de la recherche et à des faits démontrés.

Pour remplir sa mission, le ministère s'inspire des valeurs suivantes :

- honnêteté et intégrité
- dévouement et engagement
- partenariats et collaboration

## **Responsabilités**

Les principales responsabilités d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba sont de contribuer à l'amélioration de l'apprentissage de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, d'inculquer aux jeunes des valeurs civiques et de répondre à leurs besoins en matière de transition. Le ministère cherche particulièrement à améliorer le rendement de l'apprenant, à délimiter les rôles et les responsabilités au sein du système d'éducation et à faciliter l'acquisition et la transmission de nouvelles connaissances.

Parmi les responsabilités globales du ministre, mentionnons :

- l'exercice du leadership et l'établissement d'une orientation stratégique pour les projets relatifs à l'éducation, à la citoyenneté et à la jeunesse, ainsi que l'établissement d'un cadre législatif et réglementaire approprié;
- l'établissement de priorités et l'affectation de fonds aux écoles publiques et indépendantes de la province et aux initiatives se rapportant à l'éducation civique et aux jeunes;
- la collaboration avec les écoles et les divisions scolaires, les collèges, les universités et d'autres organisations et établissements d'enseignement pour que tous les Manitobains et Manitobaines aient accès à une éducation de grande qualité;
- la prestation de services de soutien aux jeunes afin qu'ils développent leur potentiel sur le plan du leadership, du travail, des loisirs et de la santé;
- la représentation de la Province dans les négociations avec le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements;
- la participation à des réunions sur l'éducation et son financement avec divers organismes privés et publics.

## **Aperçu des programmes et des services**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, le budget des programmes et des services du ministère a été réparti en huit postes principaux : administration et finances, programmes scolaires, Bureau de l'éducation française, crédits d'impôt en matière d'éducation et de taxes scolaires, soutien aux écoles, Jeunesse Manitoba, subventions en capital aux divisions scolaires et coûts reliés aux immobilisations.

### **Initiatives ministérielles**

Trois initiatives relèvent de mandats partagés par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse, et Enseignement postsecondaire et Alphabétisation. Elles partagent également du personnel de ces ministères. Il s'agit des initiatives relatives à l'éducation des Autochtones, au développement durable et à l'enseignement technique et professionnel. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse et Enseignement postsecondaire et Alphabétisation soutiennent aussi de concert la Direction générale de l'éducation des Autochtones, les Services des ressources humaines, les Services financiers et administratifs et les Services des systèmes informatiques et de la technologie.

Au sein d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, la Direction des services d'administration scolaire et la Direction de la recherche et de la planification fournissent un soutien général à l'élaboration des politiques et des programmes.

### **Éducation des Autochtones**

Le mandat de la Direction générale de l'éducation des Autochtones (DGEA) est d'assumer la direction et la coordination des initiatives ministérielles qui se rattachent à l'éducation et à la formation professionnelle des Autochtones. Les objectifs de la DGEA sont de veiller à ce qu'il y ait une approche intégrée de l'éducation et de la formation professionnelle des Autochtones au sein d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation, ainsi que collaboration avec Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce, de promouvoir l'élimination des obstacles systémiques à la réussite des élèves autochtones et de participer, en assurant également les liaisons et la coopération, aux projets intersectoriels de recherche et d'élaboration de politiques qui ont trait à l'éducation et à la formation des Autochtones.

La Direction générale de l'éducation des Autochtones coordonne la mise en œuvre du plan d'action pour l'éducation des Autochtones et offre soutien et leadership à toutes les directions et sections des trois ministères qui sont responsables de l'éducation et de la formation professionnelle.

### **Développement durable**

L'éducation pour le développement durable (EDD) a été une importante priorité d'ECJM en 2006-2007. Le ministère a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action sur l'EDD de M à 12, qui vise à appuyer les éducateurs dans leurs efforts d'incorporer l'EDD dans leur enseignement et dans l'apprentissage des élèves. En 2006-2007, les programmes d'EDD liés aux programmes d'études (subventions pour l'EDD, création d'un site web, recensement des ressources éducatives) ont été transférés à la Division des programmes scolaires (DPS) afin de faire progresser et d'intégrer les activités d'EDD dans l'ensemble du ministère. Les détails des programmes d'EDD de M à 12 sont communiqués dans la section du présent rapport qui porte sur la DPS.

ECJM a appuyé les efforts déployés par les divisions scolaires et les écoles pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage de la durabilité en classe. En 2006-2007, ECJM a subventionné 10 écoles qui voulaient élaborer et mettre en œuvre des unités de programmes d'études axés sur l'EDD. Le ministère a aussi versé des fonds à toutes les divisions scolaires du Manitoba (au total 500 000 \$) pendant cette même période pour encourager l'EDD dans l'ensemble du système.

ECJM a continué de former des partenariats et de collaborer avec d'autres sur la scène locale, nationale et internationale afin de faire progresser l'EDD au Manitoba.

Localement, le ministère a fourni des services de secrétariat et un soutien financier au groupe de travail sur l'éducation pour le développement durable au Manitoba, qui est chargé d'intégrer l'EDD aux activités des secteurs officiel et non officiel de l'éducation au Manitoba. Au sein du gouvernement, le ministère a continué de faire partie de groupes de travail et de comités qui encouragent le développement durable localement. Le ministère continue d'appuyer les initiatives communautaires d'EDD telles que l'exposition du projet Youth Stewardship in Environmental Sustainability, Envirothon Manitoba et diverses autres qui encouragent l'EDD partout dans la province.

Sur la scène nationale, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) a confié au Manitoba la direction de l'EDD et lui a demandé de représenter les provinces et territoires dans ce domaine. Par l'entremise du Conseil, le Manitoba a siégé au comité directeur de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) qui est chargé de l'élaboration d'indicateurs en matière d'EDD. ECJM a aussi fait partie du conseil d'administration de L'éducation au service de la terre (LST). Le ministère s'est associé à Environnement Canada et à LST pour établir le Conseil national d'experts en EDD et a fait partie de son comité directeur. En 2006-2007, le ministère a également appuyé l'établissement de la Sustainability and Education Academy, dirigée par l'Université York, qui a été mise sur pied pour élaborer un programme d'éducation à l'intention des cadres de direction des commissions scolaires, ministères provinciaux de l'éducation et facultés de l'éducation des universités, dans le but de créer une culture du développement durable intégrée à tous les aspects des systèmes M-12 et postsecondaire (politiques, programmes d'études, enseignement, apprentissage, perfectionnement professionnel et gestion des ressources humaines, physiques et financières).

Sur la scène internationale, ECJM a fait partie du comité directeur de la CEE chargé de mettre en œuvre la stratégie de la CEE en matière d'EDD.

Sur le plan des activités du ministère, les directions ont suivi des procédures de gestion conformes aux principes de développement durable, entre autres pour leurs décisions, leur planification, leurs budgets et leurs méthodes d'approvisionnement. Les activités de DD des directions sont décrites dans leurs rapports respectifs.

### **Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel**

L'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel (IETP), un projet de trois ans entrepris conjointement avec Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba (EPA), a été mise en œuvre en avril 2004. L'objet de l'IETP est de revitaliser l'enseignement technique et professionnel au Manitoba et de remédier à la pénurie croissante de main-d'œuvre spécialisée. Des activités liées à chacune des priorités d'action ont été entreprises dans le cadre de l'Initiative. Quarante écoles du Manitoba ont reçu un montant total de 1 902 000 \$ pour la modernisation de leur équipement de formation et de 150 000 \$ pour le perfectionnement professionnel. Trente-huit projets de démonstration de différents coins de la province se sont partagé 803 000 \$. Les programmes de formation sont en cours de révision pour des raisons de mise à jour et de pertinence et un processus standardisé d'articulation des programmes entre les différents niveaux scolaires est en cours d'élaboration. En mars 2006, l'IETP a organisé la première conférence manitobaine sur l'enseignement technique et professionnel, qui a connu un grand succès. En janvier 2007, un exposé d'une demi-journée a été tenu pour présenter le concept d'équipes de développement professionnel dans les écoles; et en février et mars 2007, Lynne Bezanson et Phil Jarvis ont animé des ateliers régionaux sur la mise en œuvre d'une approche du développement professionnel axée sur le travail en équipe dans les écoles du Manitoba.

## **Éducation de la petite enfance**

À titre de collaborateur du projet Enfants en santé Manitoba, le ministère encourage la préparation à l'apprentissage. Il dirige l'initiative intersectorielle de développement du jeune enfant, collabore à la mise en œuvre de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance et de projets Educaring, et encourage les ententes de partenariat avec des garderies scolaires. La mise en œuvre du Programme d'entraînement parental positif (Triple P), un programme d'entraînement parental de renommée internationale, s'est poursuivie au Manitoba en 2006-2007.

## **Écoles primaires et secondaires**

Le Manitoba compte 36 divisions scolaires, 2 districts scolaires ayant un financement particulier et 55 écoles indépendantes qui reçoivent des fonds de la Province. Au cours de l'exercice 2006-2007, le gouvernement a versé un total de 937,7 millions de dollars aux divisions scolaires, aux écoles indépendantes, aux organismes à caractère éducatif et à la Caisse de retraite des enseignants, soit 899,6 millions au poste 16-5, Soutien aux écoles, et 38,1 millions au poste 16-7, Subventions en capital aux divisions scolaires. Par ailleurs, la taxe d'aide à l'éducation a généré un montant additionnel de 145,1 millions de dollars pour les divisions scolaires.

Pour l'année scolaire 2006-2007, une hausse du financement de 2,8 %, ou 25 millions de dollars, a été annoncée pour le soutien aux divisions scolaires.

Le 30 septembre 2006, les inscriptions dans les écoles publiques se chiffraient à 184 498 élèves. De ce nombre, 119 936 étaient des élèves de maternelle à 8<sup>e</sup> année, 60 942 étaient au secondaire (9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année), 2 127 étaient des élèves de prématernelle et 1 493 n'étaient placés dans aucune année d'étude.

Toujours en date du 30 septembre 2006, 12 878 élèves fréquentaient des écoles indépendantes subventionnées. Le financement versé aux écoles indépendantes pour les élèves admissibles vise l'enseignement et la prestation de services, les besoins spéciaux et l'acquisition de matériel pédagogique.

## **Division Jeunesse Manitoba**

La Division Jeunesse Manitoba lie les jeunes du Manitoba à l'emploi, l'apprentissage, la formation et la participation sociale. La Division a continué d'améliorer les programmes et services destinés aux jeunes en transition entre l'école et le marché du travail et aux jeunes à risque. Elle a également mis l'accent sur les jeunes autochtones grâce au centre Murdo Scribe, qui fournit des services « de première ligne », de même qu'en concevant et en développant des programmes et des ressources qui ciblent les jeunes autochtones et en favorisant la sensibilisation culturelle des jeunes au moyen de programmes variés. La Division Jeunesse Manitoba offre plus de 20 programmes et services aux jeunes de 16 à 29 ans et donne accès à plus de 220 programmes et services sur son site web [lcijeunesse.mb.ca](http://lcijeunesse.mb.ca).

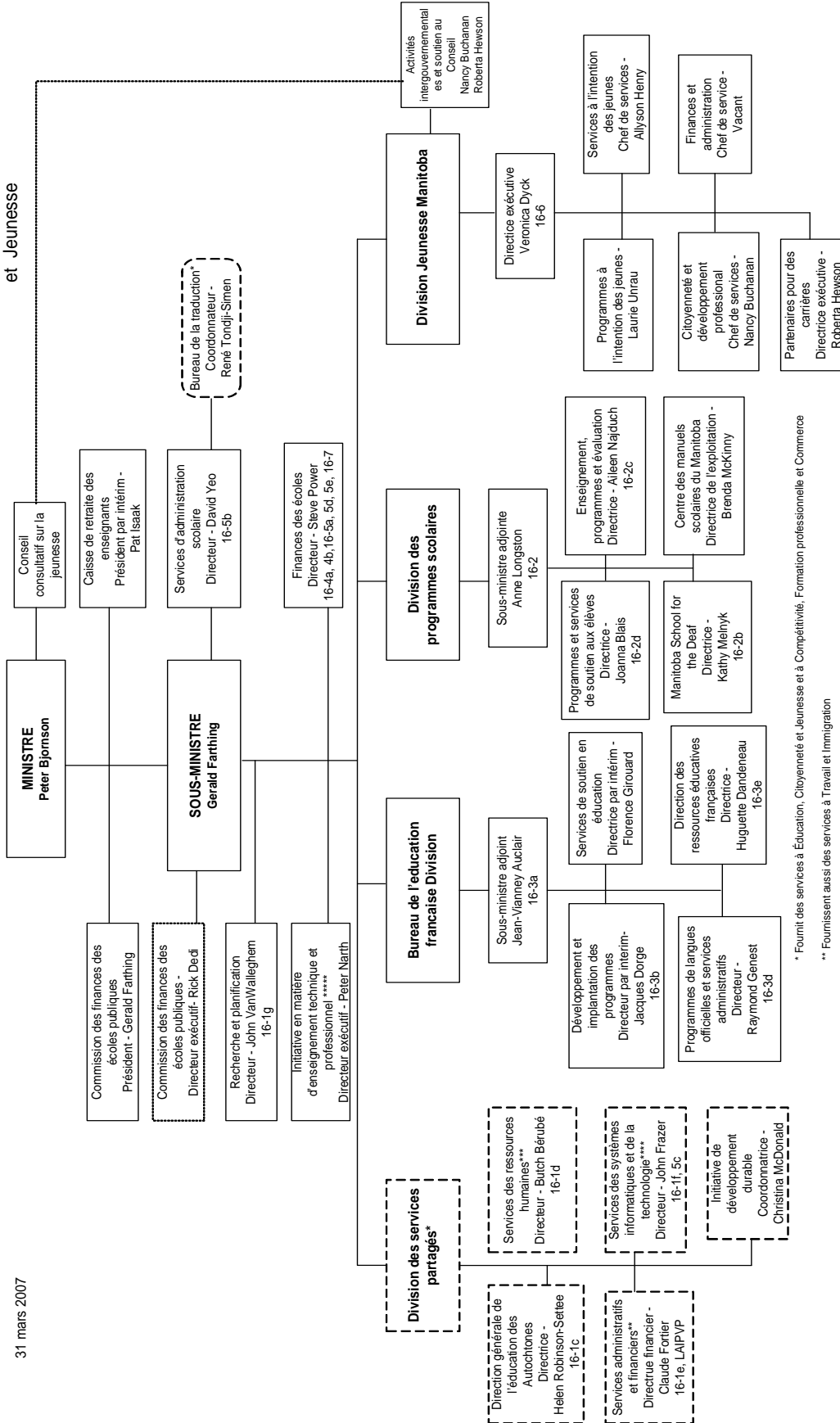
En 2006-2007, 7 748 élèves et jeunes ont eu un emploi ou de l'aide grâce aux programmes et services de la Division; 1 689 élèves et jeunes ont reçu de l'aide ou une formation préalable à l'emploi; 863 projets et subventions ont été financés; 379 élèves et jeunes ont participé à des activités axées sur le civisme et le leadership; et plus de 23 000 élèves et jeunes ont reçu de l'aide en planification de carrière dans les domaines suivants : rédaction de C.V. et constitution d'un portfolio, préparation aux entrevues, stratégies de promotion personnelle et information sur les carrières.

La Division Jeunesse Manitoba continue d'être animée par une ferme détermination d'aider les jeunes à acquérir les outils dont ils ont besoin pour participer activement aux activités et programmes de civisme et de leadership. Elle a entrepris plusieurs initiatives axées sur l'éducation civique et le leadership, notamment le programme de bourses de leadership de Jeunesse Manitoba

et le séminaire sur le leadership jeunesse. La Division s'efforce de répondre aux besoins des jeunes du Manitoba dans toutes les activités qu'elle entreprend.

# Ministère d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse

31 mars 2007



\* Fournit des services à Éducation, Citoyenneté et Jeunesse et à Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce  
 \*\* Fournissent aussi des services à Travail et Immigration  
 \*\*\* Fournissent aussi des services à Travail et Immigration et à Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce  
 \*\*\*\* Fournissent aussi des services à Travail et Immigration et à Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce  
 \*\*\*\*\* Une initiative du ministère d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation, du ministère d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse et du ministère de Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce

